



Ecole Saint Cœur de Marie
1 Place Ladoucette, 05000 GAP
Tel : 04. 92.51.20.24

Courriel : ecolesaintcoeur.gap@free.fr

Directrice : Mme MOINE Marie Pierre

Président d'OGEC : Mr ROSSI Cédric

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
Année 2025/2026

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à l'école du Saint-Cœur de Marie et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Nous vous prions de rapporter ce dossier, dûment complété, *sous quinzaine*.

Liste des documents indispensables à remettre avec le présent dossier :

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie des vaccinations
- Un chèque de 45 € par enfant pour les droits d'inscription (à l'ordre de : OGEC École du Saint Cœur de Marie)
- Dossier scolaire (à demander à l'établissement dans lequel votre enfant était scolarisé précédemment)
- Certificat de radiation (à demander à l'établissement dans lequel votre enfant était scolarisé précédemment)
- Copie du jugement précisant l'autorité parentale (pour les parents séparés/divorcés)
- Un RIB (Si vous souhaitez régler par prélèvement)

Merci de compléter :

- Contrat financier p.2
- Fiche élève p.3
- Fiche famille p.4,5 et contrat de scolarisation p.8,9
- Fiche tarifs et paiement des contributions financières, Garderies-Étude-Cantine p.6
- Fiche de mandat de prélèvement SEPA p.7 Si vous souhaitez régler par prélèvement)



Organisme de Gestion École Catholique (OGEC)
École du Saint-Cœur de Marie

CONTRAT FINANCIER

Pour consulter les TARIFS, reportez-vous à la fiche jointe.

Le choix de votre mode de paiement est à rendre avec le dossier.

Les frais de garderie peuvent être déductibles des impôts jusqu'à l'âge de 7 ans.
(Garderies matin-midi-soir et surveillance sur temps de cantine).

Les commandes de cantine doivent être passées de préférence le mardi avant 12h pour la semaine suivante, au secrétariat.

Tout mois de scolarité commencé est dû.

La cotisation volontaire de l'APEL est appelée sur la facture du mois de septembre.

La facture du mois d'octobre comprend le livret de compétences (pour les maternelles), les agendas, les fichiers et/ ou livres spécifiques pour la classe de votre enfant (CP au CM2), les fournitures courantes (cahiers)

Les activités sportives et culturelles sont portées sur les factures mensuelles.

Les livres scolaires sont prêtés par l'école.

Les cours d'anglais sont inclus dans la scolarité pour tous les élèves.

La totalité des frais de scolarité de l'année en cours doit être réglée avant le 10/07/2025. Passé ce délai, la réinscription de l'élève ne pourra pas être validée pour la rentrée scolaire suivante.

Les factures doivent être réglées sous quinzaine.

Les frais de rejet pour paiement par chèque ou par prélèvement automatique seront refacturés aux familles (tarif Société Générale : 8.50 €)

Les régularisations financières sont effectuées sur la facturation du mois suivant (exemple : remboursement de repas)

Toute anomalie doit être signalée par écrit (mail) au secrétariat de l'école.

S'il y a changement de résidence, il est nécessaire de fournir un justificatif.

Déductions possibles :

- Pour la cantine : à partir du 3^{ème} jour d'absence, les repas pourront être déduits si un certificat médical est fourni au secrétariat par courriel dès le 1^{er} jour d'absence. En cas d'hospitalisation, la cantine est déductible sur présentation d'un justificatif.

-A partir du 3^{ème} enfant, réduction de 50 % des frais de scolarité.

NB : L'École adhère à la Mutuelle St Christophe pour l'assurance individuelle accident de vos enfants au tarif annuel de 8.20 € par élève, inclus dans le montant de la scolarité.

Signature du chef d'établissement

Signature du président d'OGEC

Signature des parents

Le :

_____ 

_____ 



FICHE ÉLÈVE

Nom: ----- Prénom: -----

Date de naissance: ----- Département: -----

Lieu: ----- Sexe: ☐ Masculin ☐ Féminin

Votre enfant a le droit à l'image (Educartable, Instagram, presse...) : oui non

Dernière école/crèche fréquentée :

Nom de l'établissement : -----

Classe, si c'est une école:

-----Établissement: ☐ Public ☐ Privé

Code postal: -----

Ville:-----

Inscription à l'école :

Date d'entrée : -----

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire

Classe demandée: -----

Redoublement : ☐ Oui ☐ Non

Renseignements Complémentaires :

Afin d'éviter toute confusion et pour la sécurité des élèves, veuillez préciser si:

- ☐ En tant que parents vous viendrez chercher votre enfant à l'école
- ☐ Il rentrera seul à la maison. **Remettre une autorisation écrite à l'enseignant dès le premier jour.**
- ☐ Autres personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

Mr ou Mme _____ Lien de parenté : _____ Tel : _____

Mr ou Mme _____ Lien de parenté : _____ Tel : _____

Mr ou Mme _____ Lien de parenté : _____ Tel : _____

Mr ou Mme _____ Lien de parenté : _____ Tel : _____

Mr ou Mme _____ Lien de parenté : _____ Tel : _____

Renseignements médicaux :

Nom du médecin traitant : TEL :

Qui doit-on prévenir, si, en cas d'accident, on ne peut pas vous joindre ?

Nom : _____ Tél : _____ Lien de parenté : _____

Nom : _____ Tél : _____ Lien de parenté : _____

Problème de santé connu et qui doit être surveillé:.....

Allergies ou intolérances alimentaires avérées diverses :

Régime alimentaire particulier à préciser (sans porc, sans viande, PAI...) :

Un PAI est-il déjà mis en place pour votre enfant ? oui non

Une prise en charge MDPH est-elle en place pour votre enfant ? oui non

Signature du chef d'établissement

Signature du président d'OGEC

Signature des parents

Le :

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.



FICHE FAMILLE

Responsable (s) légal (aux):

☐ Monsieur et Madame ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Responsable 1 :

Nom : Prénom :

Adresse

Téléphone fixe : Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Profession : Nom et adresse de l'employeur

Responsable 2 :

Nom : Prénom :

Adresse

Téléphone fixe : Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Profession : Nom et adresse de l'employeur

À renseigner impérativement :

● **Situation familiale :**

☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Concubinage ☐ Célibataire ☐ Veuf ☐ Pacs

● **En cas de séparation ou de divorce :**

☐ Autorité parentale conjointe ☐ Autorité parentale de la mère ☐ Autorité parentale du père

☐ Autres (Précisez) :

Fournir la photocopie de la décision précisant l'autorité parentale.

Payeur (si autre que responsable)

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur & Madame

Nom: Prénom:

Adresse :

Code Postal: Ville :

Téléphone:

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.

Adresse mail :

Autorisation pour les sorties régulières :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à se rendre à pied ou en bus aux activités régulières (piscine, patinoire, bibliothèque, stade, spectacles, ski ou autres) se déroulant à l'extérieur de l'école pendant les heures de classe.

Renseignements et choix religieux :

■ Votre enfant est-il baptisé ? OUI NON

■ Votre enfant a-t-il fait la première communion ? OUI NON

■ Votre enfant participera aux célébrations : OUI NON

Si NON, il faudra venir chercher votre enfant à l'heure du début de la célébration car aucun mode de garde n'est organisé à l'école sur ce temps-là.

■ Votre enfant participera au catéchisme, à partir de la classe de CP : OUI NON

**Signature du chef d'établissement
parents**



Signature du président d'OGEC



Signature des

Le :



TARIF ET PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION SCOLAIRE 2025/2026

Pour toutes les classes : 85,00 €/par mois (total 850 €/an)

Renseignement sur le payeur :

NOM PRENOM.....
 Nom de l'enfant..... Classe

Choix du mode de règlement :

- par mois et par virement, chèque à l'ordre de OGEC Saint Cœur de Marie ou espèces à remettre au secrétariat (en fin de mois)
- par mois et par prélèvement (sur 10 mois, du 10 octobre au 10 juillet)

Adresse mail pour l'envoi des factures mensuelles :
 (une seule adresse possible par famille)

TARIFS 2025/2026 ET INSCRIPTIONS AUX SERVICES DE GARDERIE – ÉTUDE -CANTINE

Merci de renseigner les tableaux ci-dessous en fonction de vos besoins.

Garderie du matin : 1.93 € l'unité

- De manière fixe
- De manière occasionnelle

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h45 - 8h20				

Garderie de fin de journée : 2.50 € l'unité

- garderie du soir pour les enfants de la maternelle
- étude surveillée du soir pour les enfants de primaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
16h45 - 18h15				

Cantine et garderie temps de midi : 6 € l'unité

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
11h45 – 13h30				

Les repas isolés sont facturés au tarif exceptionnel de 6.80 € le mois suivant.

Les repas PAI sont facturés 2 euros.

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.

Signature du chef d'établissement



Signature du président d'OGEC



Signature des parents

Le :

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.



Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (**NOM DU CREANCIER**) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (**NOM DU CREANCIER**). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CREANCIER

| F | R | | 7 | 4 | | Z | Z | Z | | 3 | 9 | 7 | 8 | 3 | 3 |

Identifiant du créancier

OGEC ST CŒUR DE MARIE

Nom du créancier

1 Place Ladoucette

Adresse (rue, avenue, ...)

05000

Code postal, Ville

GAP

Pays

☒ Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR

Nom / Prénom du débiteur

Code postal, Ville

Pays

Coordonnées de votre compte IBAN – Numéro d'identification international

Code international d'identification de votre banque - BIC

Fait à Gap,

le

j j m m a a a a

Signature(s)

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

Nom du tiers débiteur

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.



CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre : L'établissement Ecole Saint Cœur de Marie sous contrat d'association avec l'état

Et : Monsieur et/ou Madame.....

Demeurant

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Il a été convenu ce qui suit :

- **Article 1er – objet** : Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique le Saint Cœur de Marie ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.
- **Article 2 – Obligations de l'école** : L'école Saint Cœur de Marie s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire en cours et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe. L'école s'engage également, sauf contraintes sanitaires liées au protocole de l'éducation nationale, à assurer des prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont à payées par prélèvement bancaire mensuel, du 10 octobre au 10 juillet de l'année en cours, ou par chèque, ou par virement, ou par espèces, mensuellement.

Les frais bancaires de rejet dans le cadre du prélèvement automatique seront facturés aux parents.

En cas de non-paiement et après plusieurs relances, l'école se donne le droit de suspendre l'accueil de l'élève.

- **Article 3 – Obligations des parents** : Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'**assiduité scolaire et les horaires** de l'école pour leur enfant en classe de au cours de cette année scolaire, ainsi qu'au cours des années à venir.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'école (donné à la rentrée) et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école et s'engage(nt) à en assurer la charge financière en respectant l'échéancier, dans les conditions du règlement arrêté par l'école, ou par le chef d'établissement.

- **Article 4 – Coût de la scolarisation** : Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments comme :
 - la contribution familiale,

INSCRIPTION 25.26

Conformément à la loi RGPD de protection des données, les informations de ce dossier vous concernant ne seront utilisées que dans le cadre de la scolarisation de votre enfant et seront détruites en fin de scolarité.

- les prestations para scolaires diverses (cantine, garderie, étude)
 - les activités culturelles et sportives (anglais, ski, échecs...)
 - et l'adhésion volontaire à l'APEL.
- **Article 5 – Assurances :** L'établissement assure tous les élèves à la Mutuelle Saint Christophe, pour les activités scolaires et extra-scolaires par une garantie individuelle accident. (coût intégré dans la scolarité)
 - **Article 6 – Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris :** Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, puis envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés.
 - **Article 7- Dégradation volontaire du matériel :** La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.
 - **Article 8- Durée et résiliation du contrat :** le présent contrat est valable pour toute la durée de la scolarisation de l'enfant à l'école du Saint Cœur de Marie.

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, le présent contrat ne peut pas être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité, par la famille, en cours d'année scolaire, sans cause réelle et sérieuse (ex : déménagement) et reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) **reste(ent) redevable(s) envers l'établissement des contributions scolaires en cours et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste due dans tous les cas.

La résiliation au terme d'une année scolaire : les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant lors de la demande de réinscription (janvier/février).

L'établissement s'engage, en avril, à informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

Date :

Signatures : précédé de « lu et approuvé »

Les parents

Le chef d'établissement

Le président d'OGEC

Le :

Lu et approuvé

Lu et approuvé


